



Pour toute demande de remboursement, merci d'utiliser le formulaire "Remboursement de frais"

Nom	
Prénom	
Adresse Complète	

TRANSPORTS

DATE	MOTIF DES FRAIS	AVION	SNCF	VEHICULE PERSONNEL (1)		AUTRES Taxi, métro...	SOUS TOTAL
				Nbre Kms	Péage, Park.		
	Véhicule personnel (selon détails ci joints, en page 2)						

(1) A concurrence d'un billet SNCF 2ème classe, selon le barème en vigueur : 0,30 € par km justifié, incluant essence, entretien, assurance, réparations... , c'est-à-dire "forfait de remboursement kilométrique pour usage du véhicule personnel"

Montant de 0,308 € par km en 2016, en cas d'abandon des frais en don (voir ci dessous) - Art 200 CGI

SOUS TOTAL (1)

AUTRES FRAIS REMBOURSABLES (Affranchissement, fournitures, nourritures, etc...)			TOTAUX
Date	Fournisseurs	Détails	

SOUS TOTAL (2)

TOTAL GENERAL

ABANDON DE VOS FRAIS SOUS FORME DE DON A L'ASSOCIATION

Vous renoncez au remboursement de vos frais ci-dessus en écrivant manuellement : "Je soussigné (Nom, prénom) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, et les laisser à l'association AECB en tant que Don". Puis Dater et Signer

L'Association Ecole du chat Boulonnais établira un reçu fiscal, au nom du bénévole, qui le joindra à sa déclaration d'impôt sur le revenu. En 2016 : 66% des remboursements de frais déductibles dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Date	Visa de l'intéressé	Visa Présidente de l'association

